

**ANRU – Quartier du Val Druel – convention de maîtrise d'ouvrage
déléguée relative à la mise en place de containers enterrés**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 30*

LE 23 MAI DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 15 mai et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 20), Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à la question n° 4), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BEGOS Yves (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 6), M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme MELE Claire (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 4), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents : M. FALAIZE Hugues (de la question n° 21 à la question n° 53), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 53), M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 53), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et de la question n° 5 à la question n° 53), Mme COTTARD Françoise (de la question n° 5 à la question n° 53), M. BEGOS Yves (de la question n° 6 à la question n° 53), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 7 à la question n° 53), M. LAPENA Christian (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme DUPONT Danièle (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme MELE Claire (de la question n° 5 à la question n° 53), M. BREBION Bernard (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : M. FALAIZE Hugues à Mme RIDEL Patricia (de la question n° 21 à la question n° 53), M. LEVASSEUR Thierry à Mme MELE Claire (de la question n° 1 à la question n° 4), M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BEGOS Yves à M. VERGER Daniel (de la question n° 6 à la question n° 53), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 7 à la question n° 53), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme SANOKO Barkissa à M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Patricia RIDEL, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du projet ANRU, et sous le pilotage de la Ville de Dieppe, différents projets d'aménagements publics, de créations ou de rénovations de logements, d'améliorations du cadre de vie, sont prévus et organisés dans une convention en date du 18 juin 2010, modifiée par avenant n° 1 du 18 juin 2011.

Dans le quartier du Val Druel, un travail important d'amélioration de la qualité des espaces publics et de résidentialisation est en cours, en lien étroit avec les deux bailleurs sociaux présents sur le site : HABITAT 76 et SODINEUF Habitat Normand.

Pour accompagner ce volet du dossier ANRU, il est notamment prévu de remplacer dans ce quartier les containers individuels et collectifs en porte-à-porte ou en pied d'immeuble, par 43 containers enterrés, mutualisés entre plusieurs logements, immeubles ou équipements publics.

La compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés relevant de Dieppe Maritime depuis le 1er janvier 2012, il est nécessaire de régler, par voie de convention, les interventions des différentes parties concernées par ce projet. Le modèle quadripartite ci-annexé organise les modalités de financement et d'installation des containers enterrés dans le quartier du Val Druel.

La Ville conserverait le rôle de maître d'ouvrage de l'opération, financerait le creusement des 43 fosses et des 4 cuves préfabriquées destinées à recevoir les containers enterrés nécessaires aux déchets provenant des deux nouveaux équipements publics du quartier ; Dieppe Maritime financerait les 43 containers enterrés installés dans les cuves préfabriquées ; les deux bailleurs co-financeraient les 39 cuves préfabriquées restantes, destinées à recevoir les containers enterrés.

Considérant :

- l'intérêt local d'une mutualisation des moyens et des financements entre les parties ;
- les avis des commissions n° 3 du 13 mai et n° 6 du 14 mai 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la mise en place de 43 containers enterrés dans le quartier du Val Druel, ci-annexée, et toutes les pièces s'y rapportant.

☞ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--